Inter SR
Intra CL

Gestion des crèches – Préserver qualité et efficience - Expérimentation/Nouveauté 2025

MAJ : Samedi 14 novembre 2026

Objectif professionnel

Être en mesure de caractériser l'activité d'une structure pour mieux l'accompagner dans le cadre des conventionnements.

Contenu

Introduction : panorama des gestionnaires de crèche
La réglementation dans la gestion des crèches :

- Une base principale : le code de la santé publique ;
- La taille de la crèche : matrice des obligations d'exploitation ;
- Le projet d'établissement ;
- L'encadrement et les fonctions de direction ;
- L'agrément et le rôle de la PMI.

Les règles de la PSU et étude concrète des effets de bord induits :

- Rappel des règles de la PSU (et ses évolutions liées à la nouvelle COG) ;
- Impact des bonus sur la gestion ;
- Le taux de facturation et l'effet de seuil ;
- Les taux d'occupation et la surallocation ;
- Le taux d'encadrement et la qualité de l'accueil.

Identifier des pratiques atteignant à la qualité de service :

- Le lien préalable avec la PMI et éventuellement les co-financeurs (collectivité, institution, entreprise...)
- La sélection et la révision des contrats ;
- Le planning de présence et l'agrément modulé ;
- La confusion entre accueil complémentaire, occasionnel et régulier non complet ;
- La réponse aux besoins identifiés lors de la CTG (et effet des bonus).

Savoir accompagner à l'efficience :

- Adapter l'amplitude horaire et les « ailes de journée » ;
- Dompter la contrainte des commissions d'admission ;

Public

Chargés de conseil et de développement en action sociale caf

Pré-requis

Exercer une fonctions de CCD, GC des opérateurs sociaux, contrôleurs des équipements partenaires et avoir déjà abordé le fonctionnement général des EAJE (niveau perfectionnement après prise de poste).

Modalités pratiques

Durée : 2 jours
Calendrier - Lieux - Modalités d'accès : Planification sur le site EGOC [Sessions à venir] Nous contacter pour suivi des programmations et des planning sur www.egoc.org

Catégorie

Offre de l'EGOC

Tarifs

Modalités d'animation

Présentiel

Formateur

Formateur expert

Effectif

8 à 15 agents CAF

Taux de satisfaction

NOUVEAU PROGRAMME

Tarification

390€/stagiaire caf adhérente EGOC - 507€/stagiaire caf non adhérente EGOC

Tarif / Coût stagiaire

- Multi-accueil : savoir mobiliser l'accueil occasionnel ;
- Penser autrement le planning du personnel auprès des enfants ;
- La déclaration juste et entière des coûts ;
- Le rôle de la CAF : jusqu'où aller ?

Focus sur les spécificités des autres équipements Petite Enfance :

MAM :

- L'impact des locaux dans l'optimisation des services ;
- L'impact relatif des économies d'échelle ;
- L'enjeu de la pérennisation des co-financements.

RPE :

- Les indicateurs d'activité à suivre ;
- La question du maillage territorial et des offres complémentaires (associations locales...).

LAEP :

- Les indicateurs d'activité à suivre ;
- La complémentarité avec les activités des CS/EVS et initiatives publiques.

L'accueil individuel en question : vers un rapprochement des financements.

Méthodes mobilisées

La formation intègre des cas pratiques et exemples tirés d'expériences récentes d'accompagnement ou d'audits ou issus de l'expérience des apprenants eux-mêmes.

Modalités d'évaluation et de validation:

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer

l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité:

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « Contact et Accessibilité »

Délais d'accès à la formation:

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes ou d'une adaptation de la formation sur mesure, vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43
